

## Encore une chose

### Jim Enos

Président de l'Ontario, PHC Canada

Certains d'entre nous se souviennent peut-être du détective Columbo, un peu maladroit et gaffeur, qui, malgré ses maladroites, finissait toujours par résoudre les crimes. Tout au long des épisodes, il paraissait confus et désorienté jusqu'à ce que, vers la fin, il lance sa réplique culte : « Juste une dernière chose. » Il exposait alors les contradictions troublantes entre les témoignages et les preuves. Pour finir, ce sont les preuves qui ont permis de résoudre l'affaire, et non les aveux des témoins et suspects malhonnêtes.

Le questionnaire du recensement canadien de 2026<sup>1</sup> m'a rappelé Columbo et m'a donné envie de dire : « Juste une dernière chose. » En particulier, les deux questions concernant le sexe et le genre. La première question porte sur le sexe à la naissance et propose deux options : « masculin » ou « féminin. » La seconde question porte sur le genre et propose trois options : « masculin, » « féminin » ou « non binaire. » Il est important de noter que le questionnaire semble faire la distinction entre sexe et genre. Il semblerait donc que le sexe d'une personne à la naissance ne change jamais, mais que le genre auquel elle s'identifie puisse évoluer. Statistique Canada, responsable du recensement, explique que ces questions sont conformes à la modification de 2017 du Code canadien des droits de la personne, qui a ajouté l'identité et l'expression de genre aux motifs de discrimination interdits. (À noter que ces motifs ont été « insérés » par une décision de justice. Ils ne figurent pas dans le texte officiel de la Charte canadienne des droits et libertés.)

Selon le recensement de 2021 de Statistique Canada, une personne sur 300 (à peine un tiers de 1 %) se déclare transgenre ou non binaire. Bien que ce nombre soit faible, s'il est exact, cela signifie qu'environ 132 000 Canadiens s'interrogent sur leur identité de genre. Les raisons qui poussent une personne à se considérer comme non binaire ou transgenre varient d'une personne à l'autre. Certaines personnes peuvent présenter des anomalies chromosomiques, comme le syndrome de Klinefelter.<sup>2</sup> D'autres ont peut-être été victimes d'abus sexuels<sup>3</sup> et tentent de surmonter ce traumatisme. Certains ont été influencés par l'influence de figures d'autorité qui ont semé des graines de ces idées<sup>4</sup> durant leur enfance et leur adolescence. Chacun de ces trois scénarios peut être bouleversant pour la personne concernée, et toute personne ainsi touchée mérite une réponse empreinte de compassion... mais pas nécessairement une approbation. Il s'agit d'un défi complexe qui soulève une question à laquelle la société doit répondre : est-il possible de véritablement prendre soin d'une personne confrontée à de tels problèmes sans approuver son point de vue sur la sexualité et le genre ? Nous croyons que la réponse est « Oui ! » et nous devons œuvrer avec diligence pour que cela devienne une réalité.

Pour compliquer encore les choses, on constate un manque d'uniformité au Canada dans l'utilisation des termes « sexe, » « genre » et « identité de genre. » À titre d'exemple, examinons différents formulaires provinciaux de demande d'analyse sanguine (formulaires que le client doit remplir avant le prélèvement d'un échantillon de sang en laboratoire). Le formulaire de l'Ontario<sup>5</sup> comporte la catégorie « sexe » et exige que le client coche « H » ou « F, » ce qui laisse entendre qu'il n'existe que deux sexes. Le formulaire de la Colombie-Britannique<sup>6</sup> (PDF) comporte également la catégorie « sexe, » mais offre un plus large

éventail de choix : « H, » « F, » « X » et « INCONNU. » Le formulaire de l'Alberta<sup>7</sup> (PDF) ne mentionne pas le « sexe » ni le « genre » dans cette catégorie, mais propose quatre options : « Homme, » « Femme, » « Non binaire » ou « Préfère ne pas répondre. » Ces différences entre les formulaires provinciaux soulèvent la question de l'utilité même de poser cette question?

Sexe, genre, identité de genre : que signifient ces termes et que ne signifient-ils pas ? Ce sont deux questions qui méritent une réponse honnête et cohérente. En avril 2025, la Cour suprême du Royaume-Uni a statué à l'unanimité qu'une femme transgenre n'est pas considérée comme une femme au sens de la loi britannique sur l'égalité de 2010. Dans sa décision, la Cour a souligné que le sexe est un concept binaire : une personne est soit une femme, soit un homme, et que le changement de sexe et le sexe sont deux concepts distincts. Ils ont ensuite affirmé qu'interpréter le terme « sexe » comme incluant les rapports sexuels certifiés reviendrait à contredire les définitions du sexe de manière incohérente. À la suite de cette décision, la Commission britannique pour l'égalité et les droits de l'homme (EHRC) a publié des recommandations visant à interdire l'accès aux toilettes et aux vestiaires réservés aux femmes aux femmes transgenres.

Nier l'existence de personnes qui souhaitent être du sexe opposé, c'est nier la réalité. Pourtant, exiger des femmes qu'elles partagent leurs espaces publics intimes (toilettes, vestiaires et douches) avec les hommes tout en se sentant en sécurité et à l'aise, c'est également nier la réalité. C'est précisément pour cette raison que le Code des droits de la personne de l'Ontario prévoit une exemption autorisant la ségrégation des installations publiques selon le sexe, au nom de la décence publique. Concernant les compétitions sportives féminines, le Comité international olympique a finalement pris conscience de la situation et interdit aux hommes biologiques de participer aux épreuves féminines.

Chez PHC Canada,<sup>8</sup> nous soutenons que le sexe et le genre sont synonymes sur le plan biologique, l'identité de genre étant une catégorie distincte qui ne doit pas servir à usurper la définition et les droits associés aux hommes et aux femmes. Au fait, avant de partir, une dernière chose : avez-vous dit être une femme ou vous identifier comme une femme ? Les hommes biologiques qui s'identifient comme femmes méritent de la compassion, pas de la démagogie. Les femmes biologiques méritent le respect de leur vie privée. Tous méritent la bienveillance.

***Jim Enos est le PDG de ADÉ du PHC Hamilton Mountain et le président du conseil ontarien du PHC du Canada***

## **Notes de bas de page**

<sup>1</sup> [www.statcan.gc.ca/fr/programmes-statistiques/instrument/3901\\_Q2\\_V8](http://www.statcan.gc.ca/fr/programmes-statistiques/instrument/3901_Q2_V8)

<sup>2</sup> [www.mayoclinic.org/diseases-conditions/klinefelter-syndrome/symptoms-causes/syc-20353949](http://www.mayoclinic.org/diseases-conditions/klinefelter-syndrome/symptoms-causes/syc-20353949)

<sup>3</sup> [www.youtube.com/watch?v=k9CHx8y5YvM&t=2s](https://www.youtube.com/watch?v=k9CHx8y5YvM&t=2s)

<sup>4</sup> [apnews.com/article/business-california-gender-identity-cdb790cc3059e71e22d86b8e7b445361](http://apnews.com/article/business-california-gender-identity-cdb790cc3059e71e22d86b8e7b445361)

<sup>5</sup> [forms.mgcs.gov.on.ca/dataset/014-4422-84](https://forms.mgcs.gov.on.ca/dataset/014-4422-84)

<sup>6</sup> [www2.gov.bc.ca/assets/gov/health/forms/1901fil.pdf](http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/health/forms/1901fil.pdf)

<sup>7</sup> [www.albertahealthservices.ca/frm-21150.pdf](http://www.albertahealthservices.ca/frm-21150.pdf)

<sup>8</sup> [www.chp.ca/fr/](http://www.chp.ca/fr/)

---

**Parti de l'Héritage Chrétien du Canada**

**chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)**

**PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1**

Autorisé par l'agent principal du Parti de l'Héritage Chrétien du Canada et peut être copié.